

# Clôture du séminaire

## Conditions de réussite d'une politique de prévention des risques naturels



M. Ségard (MEDD)

Au terme de ce séminaire, il apparaît que le nombre « SEPT » ressort. SEPT : « nombre magique » s'il en est...

**SEPT**, c'est le nombre de verbes pour garantir la réussite des actions engagées par l'Etat dans la prévention des risques naturels : **ECOUTER, EXPLIQUER, CONCERTE**R, **ASSOCIER, MOTIVER, DECONCENTRER, INNOVER**.

### 1 - Ecouter (et prendre le temps)

Il faut prendre le temps de la politique locale en allant au devant des élus, de la population, des commerçants, des industriels, etc. La vocation de l'Etat n'est pas seulement d'imposer la loi, mais aussi de s'adapter aux sensibilités locales.

### 2 - Expliquer

Au fur et à mesure de la procédure engagée, il faut expliquer la démarche logique retenue. Le service instructeur se doit d'accepter le risque de la contestation dès la phase de qualification de l'aléa et de mieux travailler sur la restitution des données et l'information du public. La population ne peut en effet pas s'approprier un projet de PPRN sur la seule présentation du document final. Il est donc important de l'impliquer le plus tôt possible dans cette démarche.

### 3 - Concerter

La concertation est une obligation inscrite dans le code de l'Environnement pour améliorer les conditions de réalisation et de réussite du PPRN. Le MEDD travaille actuellement avec le CERTU à l'élaboration d'un « outil de la concertation ».

Il faut aussi préciser que la loi de 2003, dite Loi Bachelot, est applicable et les dossiers PPRN doivent donc déjà intégrer cette concertation. Le non-respect de cette règle est susceptible de constituer une « bombe à retardement » dans les phases d'approbation des dossiers à venir et qui seraient mal conduits.

### 4 - Associer

Les dossiers doivent faire l'objet d'un travail en commun entre les services de l'Etat et les collectivités locales aussi bien pour mener à bien le projet que pour trouver des solutions techniques et/ou réglementaires.

La notion de « niveau refuge », aujourd'hui largement exploitée, est un bon exemple du fruit de cette collaboration. Cette solution a été proposée par une collectivité alors que le PPRN de la commune était dans une situation de blocage. Pour cette commune largement affectée par les inondations, le règlement habituellement appliqué dans ce cas se révélait alors totalement inadapté. Au final, ce travail en commun a permis de déboucher sur un règlement adapté qui a retenu les faveurs du plus grand nombre tout en respectant l'esprit de la loi.

## **5 - Motiver**

Les prescriptions, les recommandations, les interdictions, etc. doivent être de plus en plus précises. Il faut donc consacrer plus de temps à la rédaction des règlements. Il faut faire comprendre le fondement du PPRN pour permettre l'appropriation du dossier par les élus et la population. Il faut détailler le pourquoi des mesures pour espérer leur acceptation. En parvenant à faire passer le message à la population, et au-delà à convaincre, on limite le risque de contentieux.

## **6 - Déconcentrer**

L'administration centrale ne peut pas être active sur le terrain. Son rôle est d'élaborer des outils, de développer des méthodes et de faire partager les expériences (retours d'expérience, club-risques, etc.). C'est donc aux services déconcentrés de l'Etat que revient la charge de porter les dossiers PPRN sur les aspects administratifs, techniques et humains.

## **7 - Innover**

Il faut faire évoluer la méthodologie d'élaboration des PPRN en privilégiant un partenariat étroit avec les collectivités locales et plus largement la population. Cette innovation passera nécessairement par :

- L'intégration de la **mitigation**.
- L'intégration du projet **urbain**.
- L'adaptation des **règlements PPRN**.

Au bilan, les services font preuve d'un bon professionnalisme et produisent des documents dont la qualité ne fait que s'améliorer. Il ne faut pas hésiter à aller au devant de la collectivité pour répondre encore mieux aux attentes du citoyen.

**« S'il est une mission de service public,  
c'est bien celle de la prévention des risques ».**

## Sigles

<b>ANAH</b>	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et de l'Industrie
<b>CERTU</b>	Centre d'Etudes sur les Réseaux de Transport et l'Urbanisme
<b>CETE</b>	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
<b>CSTB</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>DGUHC</b>	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
<b>DIV</b>	Délégation Interministérielle à la Ville
<b>EPCI</b>	Etablissement public de coopération intercommunale
<b>ERP</b>	Etablissement recevant du public
<b>FPRNM</b>	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
<b>GPV</b>	Grand Projet de Ville
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
<b>MISE</b>	Mission Inter Services de l'Eau
<b>MTETM</b>	Ministère des Transport de l'Equipement du Tourisme et de la Mer
<b>OPAC</b>	Office Public d'Aménagement et de Construction
<b>OPAH</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>OPHLM</b>	Office Public d'Habitations à Loyer Modéré
<b>ORU</b>	Opération de Renouvellement Urbain
<b>PAPI</b>	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PDU</b>	Plan des Déplacements Urbains
<b>PHEC</b>	Plus Hautes Eaux Connues
<b>PIG</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PLH</b>	Programme Local de l'Habitat
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PPRN</b>	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
<b>PPRI</b>	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation
<b>PRI</b>	Périmètre de Restauration Immobilière
<b>RHI</b>	Résorption de l'Habitat Insalubre
<b>SCOT</b>	Schéma de COhérence Territoriale
<b>SDPRM</b>	Sous-Direction de la Prévention et des Risques
<b>SMVO</b>	Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb
<b>ZAC</b>	Zone d'aménagement Concerté
<b>ZI</b>	Zone Industrielle
<b>ZUS</b>	Zone Urbaine Sensible

## Bibliographie

<b>Titre</b>	<b>Auteur</b>	<b>Date</b>
<b>DOCUMENTS GENERAUX</b>		
Dossier d'information sur les inondations	MEDD	2005
Plaquette PPR	MEDD	2006
Guide méthodologique OPAH inondation	FNC Pact Arim CSTB	2003
Conditions d'attribution des subventions pour l'amélioration des logements privés	ANAH	2006
Les OPAH Un outil pour demain	ANAH	2002
Le projet local de prévention des risques L'initiative aux collectivités locales	MEDD / EcoMaires	2003
Le projet local de prévention des risques L'expérience de 10 CL	MEDD / EcoMaires	2003
Inondations – guide de remise en état des bâtiments	DGUHC / CSTB	2002
Centre-ville en zone inondable – prise en compte du risque – dix exemples d'adaptation du bâti	MEDD / CERTU / CETE Méditerranée	2004
La ville et son assainissement : Principes, méthodes et outils pour une meilleure intégration dans le cycle de l'eau : l'essentiel	Certu	2003
Comment la gestion des eaux pluviales fait évoluer l'aménagement	Certu / CG93	2004
Inondations démarches d'indemnisation	DGUHC	2001
Inondations "réintégrer les constructions en toute sécurité »	DGUHC / CSTB	2000
Rendre son habitation moins vulnérable aux inondations Guide à usage des professionnels	DRE Bretagne	2004
Rendre son habitation moins vulnérable aux inondations Guide à usage des particuliers	DRE Bretagne	2004
Réduction de la vulnérabilité aux inondations à l'échelle d'un quartier : Rapport préparatoire au séminaire des 6 et 7 mars à Béziers	Cete Méditerranée	2006
Présentation des résumés des documents produits par l'Equipe dans le cadre de ses missions 1995 à 2002	EP Plan Loire	2002
Etude relative à la réduction de la vulnérabilité de l'habitat dans le Val de Loire	EP Plan Loire	2005
Les inondations en Bretagne entre 1995 et 2001 : retour d'expérience sur la vulnérabilité des artisans, commerçants et PME	EP Plan Loire	2001
Vulnérabilité des habitations aux inondations : analyse des dossiers de sinistres suite aux inondations de septembre 2002 dans le Gard et les départements limitrophes	DGUHC Cete Méditerranée	2005
<b>DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE</b>		
Guide d'évaluation de la vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis de l'inondation	DGUHC / CSTB	2005
Diagnostic de la vulnérabilité des services d'eau	EP Plan Loire	2001
Diagnostic de la vulnérabilité des entreprises	EP Plan Loire	2001
Elaboration, expérimentation et validation d'une méthodologie d'autodiagnostic des vulnérabilités des PME-PMI aux inondations	EP Plan Loire Ecole des Mines	2003
<b>MESURES PREVENTIVES ET REGLES PPRN</b>		
Guide PPR La mitigation en zone inondable – Réduire la vulnérabilité des biens existants	MEDD	2005
Cahier de recommandations PPR	MEDD	2006
PPR – Les risques d'inondation – Le ruissellement péri-urbain	MEDD	2003
Réduire la vulnérabilité des réseaux urbains aux inondations	MEDD / CERTU	2006
Vulnérabilité des bâtiments à l'inondation Fiches techniques enduits extérieurs et occultations des voies d'eau	MEDD / CSTB	2005
Évaluation des performances des dispositifs provisoires de protection contre les inondations	MEDD / CSTB	2005
Mémento pratique du particulier Risque inondations	MRN	2005
Catastrophes naturelles – Prévention et assurance	MRN	2004
Les inondations – Guide pratique	MAIF	2003
Prévenir les inondations – Quels équipements, quels travaux ?	Caisse d'épargne	2005

*Organisation du séminaire et rédaction des actes : Alp'Géorisques.*

*Crédit illustrations :*

- ❑ Syndicat intercommunal de travaux et d'aménagement de l'Orb entre Béziers et la Mer
- ❑ Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb
- ❑ CETE Méditerranée
- ❑ CERTU

# Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations

## Actes du Séminaire des 6 et 7 mars 2006, Béziers

Les 6 et 7 mars 2006 se sont déroulées deux journées d'échanges et de débats sur le thème de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations.

Organisée à l'initiative du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) avec la collaboration technique du Centre d'Études sur les Réseaux de Transport et l'Urbanisme (CERTU) et du Centre d'Études Techniques de l'Équipement Méditerranée (CETE Méditerranée), le séminaire était accueilli par la Ville de Béziers.

Béziers a été choisie comme terrain d'étude en raison du fort risque inondation affectant le quartier du Faubourg (quartier ancien dense) et de la volonté municipale affichée de privilégier une politique de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ce secteur, plutôt qu'une politique de protection.

Le séminaire a réuni une centaine de participants d'origines géographiques diverses et intervenant sur la problématique inondation dans deux optiques : politique de prévention des risques et politique de l'habitat et de l'aménagement du territoire au sens large.

Les actes de ce séminaire visent à transcrire la richesse des échanges menés lors de ce séminaire tout en ouvrant de nouvelles pistes de réflexion et d'investigation qui ne manqueront certainement pas d'animer de nouveaux débats autour de la question :

**« Comment réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ? ».**

